

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 29 novembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024

N° 24-11-06

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**

Subventions – Année 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

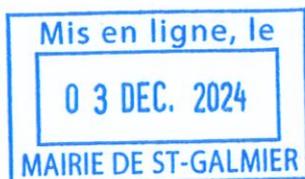
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY – Daniel DUCROS à Suzanne BOICHON - Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

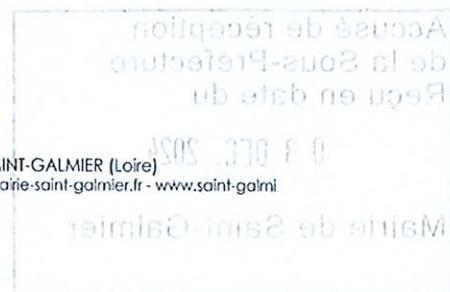
Membre absent : 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**SUBVENTIONS – ANNEE 2024**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charge des finances, présente une demande de subvention qui émane de l'association de théâtre la Sarbacane, au titre de la subvention de fonctionnement de l'année.

En raison de difficultés internes à l'association, le dossier annuel n'a pu être rempli en début d'année. Cependant, l'activité a été maintenue avec différents ateliers animés par des salariés.

La commission finance qui s'est réunie le 18 novembre dernier a étudié le dossier et propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, d'un montant de 1 000 €.

La seconde subvention est à l'initiative de la commune qui pour la troisième année renouvelle une présentation de chevaux de trait lors de la foire de la Sainte Catherine. Cette année, 17 équidés étaient être présents et afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire d'un montant de 680 €, soit 40 € par cheval.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association de théâtre la Sarbacane et une subvention exceptionnelle de 680 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 65748 « subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

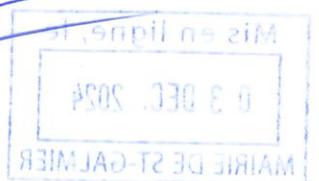
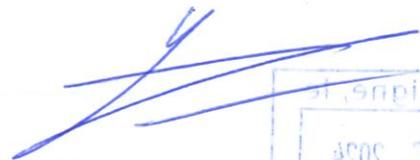
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 02 décembre 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier

